



Mon voisin veut détruire la clôture mitoyenne (suite)

Par **viel**, le **11/01/2014** à **09:44**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des précisions sur la phrase suivante de Moisse que je remercie pour sa réponse : " vous ne pourrez pas l'obliger à refaire la clôture, mais avec les sous-clore chez vous en limite " .

Je précise qu'après la construction de nos villas, en 1990,nous avons fait réaliser un muret de 40 cms surmonté d'un grillage remplacé , en 2009, par une palissade en bois à frais partagés, soit 1650 € chacun.

S'il détruit ou fait détruire cette palissade, qui paiera les frais de la réfection soit au moins 4000 € actuellement ? Dois-je demander un accord du Tribunal, qui laisserait ma villa sans protection, en attendant la réponse? De plus, puis-je la reconstruire sur le mur mitoyen, qui, ne sera certainement pas détruit ?

Merci pour la réponse.

Cordialement.

Michel.

Par **Lag0**, le **11/01/2014** à **09:52**

Bonjour,

Il ne faut pas ouvrir une nouvelle discussion, continuez sur l'autre fil :

http://www.experatoo.com/urbanisme-construction/voisin-veut-detruire-cloture_124235_1.htm#.UtEGUX-tXgU

Merci...